



Adrien QUATENNENS

DÉPUTÉ DU NORD - COORDINATEUR FRANCE INSOUMISE

QUESTION AU GOUVERNEMENT

Fraudes à la Sécurité sociale de certains établissements thermaux

Monsieur Adrien Quatennens attire l'attention de monsieur le ministre des solidarités et de la santé **sur des cas de fraude à la Sécurité sociale dans certains établissements thermaux.**

Chaque année, environ 600 000 personnes effectuent une cure thermale conventionnée en France. **Les effets bénéfiques de telles cures sont importants et une partie de ces soins peut être prise en charge par notre Sécurité sociale.**

En 10 ans, la fréquentation des centres thermaux a augmenté de 25%. Les personnes âgées composent la grande majorité de la patientèle et le vieillissement de la population représente une opportunité pour de nombreux acteurs du secteur.

Certains, attentifs uniquement à leurs profits, n'hésitent pas à adopter la fraude systématique comme pratique. En effet, monsieur Quatennens a été directement interpellé sur le sujet pour la cas de l'établissement de Bourbonne-les-Bains. Selon plusieurs curistes, la direction de l'établissement y imposerait par exemple de ne faire que 3 illutations (application de boue thermale directement sur la peau) au lieu des 5 autorisés par l'article 11-2 de l'avis relatif à la Convention nationale organisant les rapports entre les Caisses d'Assurance maladie et les établissements thermaux. Le règlement de ces soins se fait pourtant sur la base de 5 applications, majorant ainsi de 66% la facture par rapport aux soins réellement effectués.

Cet exemple de fraude peut être complété par de nombreux autres, dans différents établissements. **Si les curistes en sont les premières victimes, ce sont finalement tous les assurés sociaux qui sont impactés par cette fraude à la Sécurité sociale.**

Monsieur Quatennens souhaite donc appeler **monsieur le ministre à la plus grande vigilance sur le sujet.**



www.adrienquatennens.fr

